

Le point de vue de Martial Leder

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1981)**

Heft 581

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

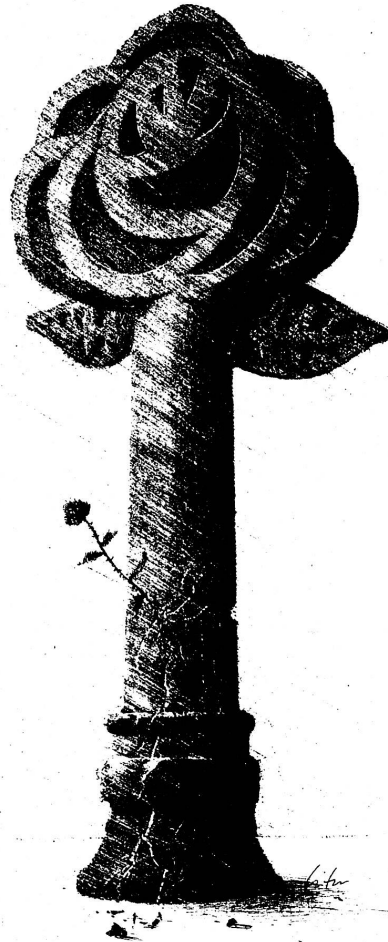
gers est nécessaire: il est essentiel de supprimer le jeu des robinets d'entrée et de sortie — ou le mécanisme d'octroi et de refus (notamment de renouvellement) des permis, il faut abandonner les permis de courte durée, limités définitivement dans le temps. L'exigence de base est ainsi: celui qui a été admis une fois en Suisse, décide lui-même de son lieu de séjour (et du changement de celui-ci), s'il changera de profession ou de place de travail, est seul juge d'un éventuel «rapprochement familial»; il peut exercer des droits politiques.»

2. Une autre politique a ses exigences, cela veut dire concrètement: «Suppression des permis de courte durée, préférence accordée à des étrangers déjà résidents lors de l'octroi de permis de travail; dès l'admission en Suisse, cela implique aussi le droit au séjour et la liberté touchant le domicile, la place de travail et la vie familiale — ce sont des droits fondamentaux au regard de la Constitution et de la Convention européenne des droits de l'homme.»

3. Une autre politique vis-à-vis des étrangers débouche naturellement sur une autre façon d'aborder leur «intégration sociale»: «Les étrangers ne doivent pas s'adapter à nos modes de pensée et de comportement; il s'agit plutôt de respecter leur originalité et leurs valeurs propres; il faut les intégrer non pas seulement dans le processus de décision qui les concerne directement ou indirectement, mais dans toutes les décisions politiques et donc leur accorder les droits politiques dans leur totalité (et pourquoi pas?).»

— Une publication en allemand sur les problèmes du Jura encore bernois! Ce sont les éditions des Organisations progressistes qui tiennent le pari (C.P. 539, 8026 Zurich): une brochure de soixante pages, allant d'un historique de la partition du Jura, en passant entre autres par une interview de combat, donnée aux auteurs par Jean-Claude Crevoisier, à un répertoire des restaurants autonomistes de la région...

LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER



Socialismes